



N° 93 du mois de novembre– décembre 2017

## EDITO DU PRÉSIDENT

Cher-e-s ami-e-s,

La Charte régionale Bourgogne « Engager nos terroirs dans nos territoires », signée cet été, est désormais en phase de développement sur le terrain, avec l'appui des responsables professionnels volontaires et référents de chaque secteur. Elle vous a été adressée par courrier mi-octobre et nous espérons que vous en avez déjà pris connaissance.

Nous rencontrons actuellement dans chaque département les conseillers chambres, les conseillers privés et distributeurs de produits phytosanitaires, les concessionnaires et fabricants de matériels de pulvérisation pour mettre en œuvre de manière concertée avec eux les objectifs affichés par la profession.

Certains d'entre vous n'ont bien évidemment pas attendu cette charte pour faire évoluer leurs pratiques mais notre objectif est de vous fédérer autour d'elle.

Des réunions au sein du vignoble ont déjà eu lieu dans l'Yonne pour préciser son contenu, ses enjeux et recueillir vos avis.

Nous souhaitons développer cet échange de proximité avec vous pour faire vivre cette charte. Ces réunions se poursuivent la semaine prochaine en Saône et Loire du 20 au 22 décembre prochain et en Côte d'Or, en janvier.

Je vous incite à y participer pour y poser toutes vos questions et nous permettre d'évaluer la pertinence de notre démarche régionale pour que celle-ci ne reste pas un simple support de communication.

J'ai confiance en notre capacité collective à atteindre ces objectifs qui sont réalisables et cohérents avec la réalité de notre métier pour conserver la réputation de nos vins d'appellation.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année

Amicalement

Jean Michel AUBINEL



## SOMMAIRE

**Infos Nationales :** Etats Généraux de l'alimentation, Glyphosate, Plan National Déperissement, AG CNAOC, Règlement omnibus, Etiquetage ingrédients, Politique européenne, Hausse seuil fiscal,

**Infos Régionales :** Deux nouvelles appellations, Rappel DREV, FDGV,

**Infos Techniques:** Entraînements à la dégustation, Formations Dégustations, Bilan FD, Mise à jour du plan de contrôle, Vezelay mise à jour identification,

**Infos Service Accompagnement:** Exonérations de cotisations sociales, Formation Tractoriste, Réunion d'informations PSI, Versement cotisations sociales MSA, Exploitations en difficultés, Plafond Sécurité Sociale

**Divers:** Impayés, Alerte escroquerie, Concours des vins de la côte chalonnaise, Formations CA 21, Coût des fournitures, permanence Macon



## *E*tats généraux de l'alimentation – filière vin

Le gouvernement, dans le cadre des Etats Généraux de l'alimentation, a demandé à la filière de proposer un plan pluriannuel. 4 thèmes ont été retenus. Les groupes de travail se sont réunis et pour trois d'entre eux la Bourgogne a bien été représentée. Jean Hugues Goisot a participé aux travaux sur responsabilité sociétale et environnementale.

Jean Michel Aubinel quant à lui a participé aux travaux liés à la création et au partage de valeur. Le thème :résilience des entreprises et de la filière a été suivi par Thierry Mothe. Le texte final est en cours de discussion. La filière a conditionné sa participation et la remise du document au gouvernement si celui-ci clarifie sa position quant à sa politique liée à la consommation responsable.

## *G*lyphosate

Lors du dernier vote, le 9 novembre dernier, pour ou contre le renouvellement de 5 ans de l'autorisation du glyphosate aucune majorité ne s'est dégagée. Un nouveau vote en comité d'appel s'est tenu le 27 novembre 2017, il a validé le renouvellement de 5 ans de l'autorisation du

glyphosate. Le gouvernement français a en revanche réaffirmé sa volonté de ne plus voir commercialiser le produit à l'horizon 2021.

## *P*lan National Dépérissement du Vignoble

La Fédération Française de la Pépinière Viticole (FFPV) a annoncé lors de son congrès annuel fin octobre à Carcassonne la création d'une marque collective nationale « Origine France » pour renforcer la sécurité sanitaire, la transparence et la traçabilité des plants. « Origine France » est une certification privée fondée sur le respect d'un cahier des charges avec un socle de trois critères : sélection française

des vignes-mères de greffons et vigne-mère de porte greffe cultivées en France, pépinières de plein champ et cultures hors sol produites en France. Le cahier des charges sera élaboré en collaboration avec le CNIV. Plus d'infos sur le site du PNDV ici.

## *P*rojet règlement omnibus

Dans le cadre du projet règlement omnibus, le texte prévoit que l'Etat membre puisse opter pour un taux de prise en charge de l'assurance-récolte allant jusqu'à 70%. La partie relative à l'agriculture est maintenant finalisée. Le Conseil a décidé d'isoler cette partie pour qu'elle puisse être votée

définitivement et entrer en vigueur dès le 1er janvier 2018. La Commission agriculture du parlement a aussi donné son accord le 22 novembre. Le vote en plénière aura lieu le 29/30 novembre. Les discussions se poursuivront sur la partie budgétaire.

## *E*TIQUETAGE DES INGRÉDIENTS ET DES CALORIES : DANGER À BRUXELLES

Commission Européenne, Etats Membres, consommateurs... A Bruxelles, la pression est de plus en plus forte sur le secteur des boissons alcoolisées pour lui imposer l'étiquetage des calories et les ingrédients. A tel point que certains opérateurs ont déjà commencé à étiqueter ces informations. La filière viticole s'inquiète de ce contexte.

Aujourd'hui les boissons alcoolisées sont le dernier produit alimentaire préemballé à ne pas devoir étiqueter les ingrédients et les calories. Alors, la fin de l'exception est-elle arrivée ?

### L'ÉTAU SE RESSERRE

En mars 2017, après avoir repoussé l'échéance pendant plus de deux ans, la Commission Européenne publie finalement son rapport sur l'étiquetage des boissons alcoolisées. Elle donne un an à l'ensemble des filières de boissons alcoolisées pour proposer une solution d'autorégulation. En effet, considérant que la décision d'étiqueter les calories et les ingrédients comme déjà actée, certains grands groupes comme Diageo ou Heineken souhaitent anticiper et étiquettent déjà les calories. L'organisation The Brewers of Europe qui représentent surtout les grands acteurs de ce secteur a également annoncé un objectif ambitieux de 80 % des bières avec l'étiquetage des informations nutritionnelles et des ingrédients d'ici à 2018 (NB. Il faut noter que beaucoup de petits brasseurs ne partagent pas cet enthousiasme). A cela s'ajoute la pression des pouvoirs publics européens et de la société civile. Plusieurs Etats Membres comme la Belgique et l'Irlande sont prêts à avancer au niveau national sur le sujet si la Commission européenne n'avance pas assez vite. Au Parlement Européen, depuis les élections européennes de 2014,

une majorité de députés est désormais en faveur de l'étiquetage des calories et des ingrédients. Enfin, les associations de consommateurs profitent de ce contexte favorable pour pousser une position qu'ils défendent depuis de nombreuses années. L'étau se resserre progressivement.

### TROUVER DES PISTES DE SORTIES

« Informer le consommateur n'est pas le rôle exclusif de l'étiquette qui est aussi un outil marketing » commente Bernard Farges, président d'EFOW. « Le vin est un produit vivant qui ne correspond pas une recette. Pour les nombreuses PME de la filière, étiqueter les additifs serait tout simplement trop compliqué au niveau administratif ! » ajoute-t-il. Pourtant, à plusieurs reprises, la Commission Européenne a signifié à la filière viticole qu'elle attendait une proposition d'autorégulation ambitieuse sous peine, si ce n'est pas le cas, d'aligner les règles d'étiquetage du vin avec celles des autres produits alimentaires. Pour M. Farges, « La Commission européenne doit admettre que si la filière viticole n'a rien à cacher et est prête à donner plus d'informations au consommateur, il faut tenir compte des spécificités de notre filière, de la structure de ses entreprises et des problèmes de traduction qui pourraient se poser. »

Alors comment trouver une porte de sortie ? L'idée serait de renvoyer sur l'étiquette à un site internet sur lequel figureraient des informations sur les calories voire sur les ingrédients. Une proposition qui permettrait à la fois de donner des informations aux consommateurs et d'éviter des frais de gestion trop lourds. La filière viticole a désormais jusqu'à mars 2018 pour faire une proposition d'autorégulation à la Commission.

## *P*olitique européenne en matière de consommation d'alcool

La CNAOC et l'ensemble des organisations de la filière viticole ont saisi le Ministre de l'Agriculture Stéphane TRAVERT à propos d'un projet de conclusions du Conseil de l'UE sur les aspects transfrontaliers de la politique européenne en matière d'alcool. Dans ces conclusions, la présidence estonienne, actuellement en charge de la présidence du Conseil de l'UE, incite fortement les Etats-

Membres à prendre des mesures restrictives concernant la production de vin et d'alcool. A plusieurs reprises, le secteur a été comparé à l'industrie du tabac. La CNAOC a demandé à ce que la France n'apporte pas son soutien à ces conclusions lors du vote à venir du 8 décembre prochain.

## *H*ausse du seuil fiscal des activités secondaires

En octobre, les députés ont adopté un amendement au projet de loi de finances 2018 relevant les plafonds autorisés pour les recettes accessoires à l'activité agricole, comme l'oenotourisme. Le 25 novembre, les sénateurs les ont suivis.

Alors que ces recettes ne pouvaient pas dépasser 30 % des recettes agricoles, ni 50 000 €, elles pourront atteindre 50 % des recettes agricoles ou 100 000 €. Passé le premier de ces deux seuils, elles devront être déclarées au titre des bénéfices industriels et commerciaux. Cette demande récurrente des Vignerons Indépendants de France devrait donc aboutir enfin.

Thomas Montagne, président du syndicat s'en félicite. « Nos adhérents reçoivent 4,5 millions de visites par an. 35 % de ces visiteurs sont des étrangers. Et cette part va augmenter, avec les Asiatiques. Beau-

*coup de ces touristes repartent sans rien acheter pour des raisons de commodité. Nous allons pouvoir nous réorganiser pour leur vendre des prestations oenotouristiques », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse le 4 décembre au salon des Vignerons Indépendants*

Selon Thomas Montagne, le modèle de l'accueil au caveau avec la dégustation gratuite des vins du domaine convient bien aux clients dont on espère qu'ils repartiront avec des bouteilles, mais pas aux touristes venant de loin. Il appelle les membres de sa fédération à s'organiser pour proposer des prestations oenotouristiques payantes (visites, dégustations commentées, hébergement...). « C'est un nouveau métier », reconnaît-il.

Source : Vitisphère

## *A*ssemblée générale de la CNAOC

Bernard Farges a été réélu président de la CNAOC lors de l'assemblée générale du 21 novembre pour une période de 3 ans. Il entame son 3ème mandat après que les statuts de l'association aient été modifiés, ceux-ci ne permettait pas auparavant au Président de faire plus de deux mandats.



## *U*ne nouvelle appellation et un nouveau Bourgogne identifié

Voilà plusieurs semaines que la CAVB attendait la nouvelle : le 22 novembre, sont parus au Journal Officiel les arrêtés ministériels homologuant les modifications des cahiers des charges de Vézelay, qui accède à l'appellation village, et celui de Bourgogne qui intègre désormais une nouvelle dénomination géographique complémentaire : Bourgogne Côte d'Or.

Auparavant Bourgogne identifié, Vézelay devient donc la 44ème appellation village de Bourgogne. C'est la reconnaissance du travail accompli par la vingtaine de vigneron de ce terroir qui, depuis des dizaines d'années sur les 70 ha que compte le vignoble, améliorent sans cesse la qualité de leur vin blanc, issu du cépage du Chardonnay.

Porté depuis plus de 15 ans par les vigneron de la Côte de Beaune et de la Côte de Nuits, le nouveau Bourgogne Côte d'Or voit lui aussi enfin le jour. Avec un potentiel de 1000 hectares, seront produits des blancs (en Chardonnay) et des rouges (en Pinot Noir).

Afin de célébrer comme il se doit ces deux nouveaux venus, à l'occasion de l'inauguration de la Fête des Grands Vins de Bourgogne, ont été débouchées les premières bouteilles de Vézelay et de Bourgogne Côte d'Or, en présence notamment des deux présidents des Organismes de Défense et de Gestion, des acteurs administratifs et politiques locaux (Parlementaires, Conseils départemental etc...).

## *D*épôt de votre DREV 2017 : appel aux retardataires !

Nous rappelons aux retardataires (date limite au 10/12/2017) de la nécessité de déposer en ligne via [www.innov-bourgogne.fr](http://www.innov-bourgogne.fr) votre **déclaration de Revendication 2017 (DREV)** pour ceux d'entre vous qui revendiquent des vins d'AOC. Les données issues de votre déclaration de récolte saisies par vos soins sur [prod@nes](mailto:prod@nes) ont été transférées sur [www.innov-bourgogne.fr](http://www.innov-bourgogne.fr) pour vous permettre de générer votre DREV.

## *L*a Fête des Grands Vins, Un franc succès : MERCI A VOUS !

Cette édition a remporté un véritable succès avec une fréquentation en hausse de plus de 10%. Les visiteurs ont apprécié l'ensemble des appellations bourguignonnes qu'il leur était possible de déguster. La commission d'organisation tient à remercier l'ensemble des viticulteurs qui avaient mis à disposition quelques bouteilles du millésime ou de millésimes antérieurs.

C'est également le Dîner des Jeunes Talents de la Vigne et du Vin qui s'inscrit dans le paysage, avec cette année plus de 400 convives.

A tous les bénévoles et organisateurs, nous adressons un grand merci et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la 146ème édition.



## **F**ORMATIONS CONTINUES/ENTRAÎNEMENTS A LA DEGUSTATION 2017/2018

La CAVB, le BIVB et l'UPECB vous proposent à nouveau des séances d'entraînements à la dégustation pour l'année 2017/2018. Celles-ci sont ouvertes à tous les professionnels de la filière, participants ou non aux actuels jurys de dégustation.

D'une part, elles permettent de se familiariser aux vins de l'ensemble du vignoble bourguignon et d'autre part, elles permettent d'affiner vos seuils de perception et d'acceptabilité d'un défaut pour un vin d'AOC. Nous vous proposons des séances en libre-service ou vous pouvez déguster les échantillons proposés à votre rythme. Les salles seront ouvertes de 10h à 12h.

Thème			
Séance 1: L'UNIVERS DES VINS DE BOURGOGNE	<b>BEAUNE</b> 13 décembre	<b>CHABLIS</b> 4 janvier	<b>MACON</b> 10 janvier
Séance 2: PERCEPTION DES AROMES ET DES DEFAUTS	<b>BEAUNE</b> 31 janvier	<b>CHABLIS</b> 1er février	<b>MACON</b> 2 février
Séance 3: L'UNIVERS DES VINS DE BOURGOGNE	<b>BEAUNE</b> 6 mars	<b>CHABLIS</b> 7 mars	<b>MACON</b> 8 mars
Séance 4: PERCEPTION DES AROMES ET DES DEFAUTS	<b>BEAUNE</b> 10 avril	<b>CHABLIS</b> 11 avril	<b>MACON</b> 12 avril

Vous trouverez ci-dessous les différentes adresses

MACON: Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, 520 avenue de Lattre de Tassigny

BEAUNE: CITVB, 6 rue du 16ème chasseurs

CHABLIS: Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne , 1 rue de chichée

## **F**ormations dégustations– CAVB BIVB UPECB.

Ces formations sont proposées à toutes les personnes intéressées (professionnels de la filière, consommateurs,...) qui souhaitent participer aux jurys de dégustation UPECB, SIQOCERT et SAQ.

Il s'agit d'une formation unique proposée aux dégustateurs pour l'évaluation des vins lors des commissions d'examen organoleptiques dans le cadre de la production des vins d'AOC de Bourgogne (SAQ, SIQOCERT, UPECB).

Les formations se composent de 4 séances de 3 heures et demie. Cette formation fera l'objet d'une évaluation en dernière séance.

Les formations initiales qui se sont déroulées ces 5 dernières années ont donné entière satisfaction aux participants. Ils ont apprécié l'approche en analyse sensorielle très novatrice du formateur. Cette formation est très pratique et participative.

Un réel intérêt a été ressenti de la part des stagiaires dans la méthodologie utilisée très appréciée malgré des niveaux de connaissances variés au départ.

Contact à la CAVB pour les inscriptions :

Marion Gaillard [e.navarro@cavb.fr](mailto:e.navarro@cavb.fr)

## **R**éunions vignobles : Pratiques phytosanitaires et dépérissement de la vigne

La CAVB, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire et le BIVB vous convient à des réunions d'informations dans le vignoble.

Après une série dans le vignoble de l'Yonne, nous enchainons par la Saône et Loire. Des réunions seront également programmées courant février en Côte d'or.

Le **mercredi 20 décembre** à partir de 17h à la salle des Fêtes de **Saint Gengoux de Scissé**

Le **jeudi 21 décembre** à partir de 10h à la salle des Fêtes de **Mercrey**

Le **jeudi 21 décembre** à partir de 14h30 à la salle des Fêtes de **Buxy**

Le **vendredi 22 décembre** à partir de 10 h à la salle Romanin à **Fuissé**

Le **vendredi 22 décembre** à 14h30 à la **Chapelle de Guinchay**

## **F**lavescence dorée : Bilan de la campagne 2017

La campagne de prospections jaunisses 2017 se termine sur un bilan plutôt encourageant. Soulignons cette année encore la force de mobilisation collective des professionnels lors de ces journées de prospections dont la plupart ont réussi à transformer ces journées de surveillance collective en moments conviviaux bien que beaucoup de secteurs ne soient pas ou peu touchés par la maladie.

138 demi-journées de prospections encadrées par des techniciens ont eu lieu entre le 25 août et le 6 octobre avec une interruption d'une quinzaine de jours lors des vendanges.

Malheureusement, nous notons que dans certains secteurs, cette mobilisation s'essouffle et ne permet pas une prospection complète et efficace. Des domaines manquent encore à l'appel ou ne participent pas assez au regard de la superficie exploitée.

Les fiches d'émargement par commune ont été renvoyées à la Fredon qui les a exploitées nominativement pour effectuer un recoupement de l'ensemble de ces enregistrements et identifier les domaines n'ayant participé à aucune prospection dans le vignoble. D'autre part, les responsables communaux ont fait remonter les absences répétées de certaines exploitations qui concourent à démotiver ceux d'entre vous qui se mobilisent.

Un système de préinscription aux prospections a été mis en place sur les communes de Viré et Fleurville qui enregistraient ces dernières années une implica-

L'ordre du jour proposé est le suivant :

**Charte régionale** « Engager nos terroirs dans nos territoires »

**Actualités réglementaire et médiatique** sur les produits de traitements de la vigne par CAVB/BIVB, **Bilan de la protection phyto 2017** par la CA71

**Présentation du contenu de la charte régionale** et du plan d'action par CAVB/BIVB

**Implication de la CA71** sur le plan d'action, actions individuelles et collectives

**Echanges**, témoignages avec les participants

### **Plan National Dépérissement (PND):**

Point à date – projets de recherche par le BIVB, Implication de la CA71 sur le PND

tion faible des domaines sur ce secteur. Ce système a porté ses fruits cette année avec une présence accrue observée de la part des viticulteurs de ce secteur, entraînant une meilleure couverture de la zone. Une réflexion est en cours au sein de la commission régionale pour proposer ce système à d'autres communes sur lesquelles la prospection est incomplète faute de prospecteurs.

Concernant le bilan des prélèvements, sur 2078 échantillons prélevés par la FREDON cette année, 19 analyses se sont révélées positives vis-à-vis du phytoplasme FD ce qui représente 9 communes au total, toutes situées en Saône et Loire : un cas isolé sur la commune de Montagny les Buxy, 6 communes situées dans la zone du foyer historique (Farges-les-Macon, Grevilly, Lugny, Plottes, Uchizy et Viré) et 2 plus au Sud (Fuissé -déjà positive en 2013- et Crèches sur Saône -commune jamais identifiée comme contaminée jusque là-).

Bien que le nombre de cas de Flavescence dorée soit inférieur à 2016 (26 cas positifs), il faut rester prudent. Si les résultats d'analyse indiquent une évolution favorable de la situation, il faut noter que face à l'importante quantité de ceps manifestant des symptômes de jaunisses, les prélèvements se font par échantillonnage et ne concernent finalement qu'un faible pourcentage de ceps malades. Aucune parcelle ne devra être arrachée cet hiver.

## *F*lavescence dorée : Bilan de la campagne 2017– suite

La conditionnalité des différentes stratégies mises en place depuis 2014 a permis cette année encore de réduire sensiblement les surfaces traitées vis-à-vis de la cicadelle de la Flavescence dorée. La Côte d'Or ne fait en effet plus l'objet de traitements obligatoires et les secteurs concernés ont encore légèrement diminué en Saône et Loire. Environ 1900 ha ont reçu 1 ou 2 traitements contre 3 sur l'ensemble du vignoble en 2013.

Cette réduction va de pair avec la prise en compte de la dimension environnementale de notre stratégie. Nos objectifs communs sont de démontrer un comportement responsable et respectueux envers l'environnement et la société civile tout en protégeant notre outil de travail.

La Bourgogne est citée en exemple sur la mise en application de sa stratégie de lutte et notamment pour l'image fédératrice qu'elle dégage mais aussi

pour la qualité et la finesse de l'analyse de risque et de la stratégie de lutte qui en découle.

Nous devons toutefois rester mobilisés et réactifs car la maladie progresse partout en France et nous devons continuer cette lutte pour laquelle nous nous sommes tant impliqués. Restons vigilants car la maladie peut réapparaître là où on ne s'y attend pas ou plus.

Les réunions de restitution qui sont organisées chaque année sur les 3 départements se tiendront les 13, 18 et 19 décembre prochains (respectivement à Mâcon, Chablis et Beaune) et seront l'occasion de vous présenter plus finement ce bilan 2017.

## *M*ise à jour du plan de contrôle pour les AOC Bourguignonnes

Suite à la validation du Cahier des Charges de l'AOC Vézelay, le plan de contrôle des AOC Bourguignonnes a été mis à jour.

Le plan de contrôle et le cahier des charges sont disponibles sur le site de la CAVB : [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

## *A*OC Vézelay : mise à jour de vos dossiers d'identification

Suite à la validation du cahier des charges Vézelay en date du 30 octobre 2017 l'ensemble des opérateurs intervenant ou souhaitant intervenir sur cette AOC doivent mettre à jour leur dossier d'identification. Un mail sera adressé prochainement par la CAVB à l'ensemble des producteurs de raisins afin de préciser les modalités de mise à jour de votre dossier d'identification.





## *D*es exonérations de cotisations sociales

Suite aux petites récoltes, la CAVB avait entamé des discussions avec la MSA.

Ce sont ainsi 88 exploitants répartis sur les 3 départements qui vont bénéficier d'exonération partielle de leurs cotisations, pour une somme totale de 170 650 euros.

Les exploitations concernées font partie de celles ayant eu les pertes de récolte les plus importantes sur les 3 dernières campagnes.

## *F*ormation Tractoriste

Vous recherchez un ouvrier viticole tractoriste ?

Pôle Emploi et MFR de Grandchamp proposent un parcours sur mesure pour le recrutement de salariés viticoles spécialisés sur la conduite et l'utilisation du tracteur enjambeur— dans le cadre du certificat de spécialisation « tracteurs enjambeurs, machines agricoles et viticoles »:

- Sélection de candidats à la formation d'ouvrier viticole tractoriste par Pôle Emploi ;
- Recrutement par l'entreprise, dans cette sélection, du salarié dont le profil correspond le mieux à ses attentes
- Garantie d'une certification et des qualifications supplémentaires : CERTIPHYTO, CACES, SST...
- Mise en place et financement d'une formation de 560 heures en centre de formation et 1080 heures en entreprise
- Formation prise en charge conjointement par le FAFSEA et Pôle Emploi.

Que vous est-il demandé en contrepartie ?

- Faire part de votre besoin de main d'œuvre sur ce poste ;
- Déposer une offre d'emploi pour ouvrir droit au financement de la formation ;
- Vous engager à minima pour un contrat de travail en CDD de 12 mois ou un CDI.

Vous serez accompagné tout au long de ce processus.

**La formation débute le 29 janvier**  
**Une information collective pour les salariés se tient le 19 décembre à 14h à la MFR de Grandchamp**

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez nous contacter ou contacter directement :

- Pôle Emploi, en charge du dépôt de l'offre et du dossier de demande de financement de la formation.

**Contact Pôle Emploi : 03 80 25 07 02**  
[ape.21066@pole-emploi.fr](mailto:ape.21066@pole-emploi.fr)

MFR de Grandchamp, en charge de la formation.  
**Contact MFR Grandchamp : 03 80 26 61 44**  
[mfr.grandchamp@mfr.asso.fr](mailto:mfr.grandchamp@mfr.asso.fr)



## Réunion d'informations— Prestation de Service Internationale

Face aux difficultés de recrutement de main d'œuvre, vous êtes de plus en plus nombreux à avoir recours à la Prestation de Service Internationale (PSI) ou aux Entreprises de Travail Temporaire (ETT) étrangère.

Les services de l'**URACTI BFC** (Unité Régionale d'appui et de Contrôle au Travail Illégal), *présenteront la législation et la réglementation de la PSI* lors d'une

**RÉUNION D'INFORMATIONS PSI- ETT**  
**le mardi 23 janvier 2017 à 17h**  
**à la maison de la viticulture à Beaune.**

Cette réunion a pour objectifs de vous présenter la réglementation et vos obligations en tant que donateur d'ordre ayant recours à la PSI et/ ou aux ETT.

## Versement des cotisations et contributions sociales dans le cadre du TESA— Source MSA

La MSA recouvre trimestriellement l'ensemble des cotisations et contributions sociales liées à l'emploi de main-d'œuvre agricole. En plus de cet appel trimestriel, un versement mensuel de certaines cotisations et contributions est effectué par l'employeur, au moyen du Bordereau de versement mensuel (BVM). En fonction du montant des cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année précédente, certaines entreprises sont soumises à une obligation de déclaration et de paiement par voie dématérialisée.

### **Pour les entreprises agricoles employant jusqu'à 9 salariés**

Le versement des cotisations et contributions est uniquement trimestriel.

La MSA calcule les cotisations sur la base de la déclaration trimestrielle des salaires (DTS) et adresse une facture à l'employeur.

L'employeur conserve toutefois la possibilité d'opter pour un versement mensuel de certaines cotisations et contributions :

- les cotisations de sécurité sociale (hors AT) ;
- les contributions (CSG/CRDS, CSA, forfait social, etc.) et pénalités recouvrées par la MSA ; ainsi que certaines cotisations conventionnelles (retraite complémentaire, AC, AGS, etc.).

### **Comment faire une demande de mensualisation ?**

Vous pouvez demander la mensualisation :

- en renseignant la rubrique correspondante dans le formulaire de l'enquête annuelle sur l'effectif adressé par la MSA,

- en adressant un courrier auprès du service compétent de la MSA.

Cette demande doit parvenir à la MSA avant le 31 janvier de l'année au titre de laquelle la mensualisation est sollicitée. L'option pour la mensualisation prend alors effet à l'égard des rémunérations versées à compter du 1er avril de l'année N et ce jusqu'au 31 mars de l'année suivante (N+1).

### **Pour les entreprises agricoles employant plus de 9 salariés**

Le versement mensuel est obligatoire.

L'employeur calcule lui-même, chaque mois, certaines de ses cotisations et contributions qu'il verse à la MSA en utilisant le Bordereau de Versement Mensuel (BVM). Sont notamment concernées :

- les cotisations de sécurité sociale (hors AT),
- les contributions et pénalités recouvrées par la MSA (CSG-CRDS, CSA, forfait social, etc.)
- ainsi que certaines cotisations conventionnelles (retraite complémentaire, AC, AGS, etc.).

Au cours du trimestre suivant intervient la régularisation de ces cotisations et contributions acquittées mensuellement ainsi que l'appel des autres cotisations et contributions recouvrées par la MSA, sur la base des informations adressées par l'employeur via la déclaration trimestrielle des salaires (DTS).

Les dates de versements mensuels varient en fonction de l'importance de l'effectif annuel moyen de l'entreprise ou de l'exploitation agricole, calculé au 31 décembre de l'année précédente.

## *E*xploitation en difficultés

Le Ministère de l'Agriculture met en ligne un guide reprenant l'ensemble des accompagnements existant pour aider les exploitations agricoles en difficulté à faire face. Ce document est consultable sur le lien suivant: <http://agriculture.gouv.fr/un-vade-mecum-pour-l'accompagnement-des-exploitants-en-difficultes>

La MSA propose également sur son site internet le Pass' agri <http://www.msa-bourgogne.fr/lfr/pass-agri> qui reprend l'ensemble des solutions que propose la MSA en cas de crise agricole.

## *P*lafond Sécurité Sociale

Le plafond de sécurité sociale , (JO du 09/12/17) qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018 est porté à 3 311 € par mois pour les rémunérations ou gains versés du 1er janvier au 31 décembre 2018. Le plafond annuel de la sécurité sociale est ainsi de 39 732€ pour l'année 2018

Périodicité de la paie	Montant du plafond 2018
Trimestre	9 933 €
Mois	3 311€
Quinzaine	1 658€
Semaine	764€
Jour	182€
Heure	25€
Année	39 732€

## Attention impayés

Plusieurs signalements nous ont été faits concernant la société « La galerie des millésimes ». Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la CAVB.

## Alerte escroquerie— livraison de marchandises au Royaume Uni

Le Service de Sécurité Intérieure de l'Ambassade de France à Londres (Direction de la Coopération Internationale) alerte sur l'existence de nombreuses escroqueries à la commande de diverses marchandises (vins, matériaux de construction...). De faux clients usurpent le nom de sociétés françaises ou étrangères, voire de transporteurs. Les marchandises sont finalement envoyées au Royaume-Uni pour y être revendues frauduleusement. Les sociétés françaises ne sont jamais payées.

### **Mode opératoire des escrocs (non exhaustif)**

- L'acheteur donne un faux prénom, nom et adresse email au nom d'une société française ou étrangère dont le nom a été usurpé ou n'est plus en activité.
- Il contacte le vendeur par téléphone ou e-mail pour demander tous renseignements sur les produits et annonce une grosse commande avec paiement dans les 30 ou 45 jours après réception.
- Il présente sa soit-disante société par écrit et fournit tous les documents nécessaires (extrait K-bis, numéro de compte-bancaire..) qui sont usurpés.
- Il peut désigner son propre transporteur ou passer par une société de transport dont le nom peut être usurpé. Le chauffeur peut être avisé, à la dernière minute, du changement d'adresse de livraison, une fois dans le pays.

- Il peut passer rapidement à une seconde commande après la livraison de la première.

### **Comment éviter d'être victime**

Avant toute acceptation de commande, notamment s'il s'agit d'un nouvel acheteur, se rendre sur le site officiel de la société dont le nom a été donné :

1. Vérifier que l'adresse e-mail est identique en tous points à celle donnée. Attention, il peut juste y avoir une différence de lettre.
2. Vérifier que le ou les numéros de téléphone donnés par l'acheteur apparaissent sur le site Internet.
3. En cas de doute, téléphoner au service achats de la société à partir du numéro de téléphone apparaissant sur le site Internet et demander confirmation de la commande passée.

Et si malgré ces précautions vous êtes victime d'une escroquerie de ce type (les autorités britanniques nomment la « European Distribution Fraud ») ou même d'une tentative, un dépôt de plainte au service de police ou gendarmerie locale est nécessaire. Par ailleurs, une déclaration en ligne des faits sur la plateforme britannique Action Fraud ([www.actionfraud.police.uk](http://www.actionfraud.police.uk)) ou par téléphonique au +44 207 386 3620 en cas de besoin d'un interprète, vous permettra d'obtenir une référence dossier à conserver. Celle-ci sera également communiquée par Action Fraud au service de police britannique territorialement compétent, lequel aura alors vos coordonnées pour vous contacter, en cas d'enquête.

Source :FNEB

## 1 26ème Concours des vins de la côte chalonnaise et du couchois.

Le 126 ème concours se tiendra le **Samedi 13 janvier 2018 à COUCHES.**

Ce concours est destiné à tous les vins tranquilles (2015, 2016 et 2017) et les crémants de Bourgogne de la Côte Chalonnaise et du Couchois **récoltés et vinifiés par les viticulteurs ou les coopératives.**

**Pour plus de renseignements:**

**UNION AGRICOLE ET VITICOLE de l'arrondissement de Chalon sur Saône**

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole, 1150 FONTAINES

tel 03 85 47 82 82 fax 03 85 47 82 99

## **Connaître et comprendre les différentes techniques de lutte contre le gel.**

### **Objectifs :**

- Comprendre les mécanismes de formation du gel
- Découvrir les différentes techniques de lutte contre le gel (fonctionnement, coût et les avantages/inconvénients) afin de choisir une méthode adaptée

Date : **Mercredi 10 janvier 2018 de 9h à 17h30** à la Maison de la Viticulture, à Beaune.

### **Intervenants :**

Benjamin Bois - Chargé de recherche en climatologie - Université de Bourgogne

Guillaume Morvan - Responsable des actions Viticulture-Oenologie - CA89

Basile Pauthier - Chef de projet - CIVC (Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne)

Pour toute question ou inscription, contactez : Anne- Claire REYNAUD

Téléphone : +33 (0)3 80 68 66 66 - Mail : [anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr](mailto:anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr)

## **Prochaines Formations**

Prévenir et agir contre les maladies du bois	12/12/2017
Maîtriser l'anglais viti-vinicole face à des clients	Démarrage le 19/12/17 puis le 12/01/2018 toute la journée puis tous les vendredi matin jusque fin mars
Entretenir et Perfectionner son anglais viti-vinicole	Démarrage le 09/01/2018 puis les mardi matin pendant 6 semaines
Connaître et comprendre les différentes techniques de lutte contre le gel	10/01/2018
Démarrer en biodynamie sur son domaine	11/01/2018 - 12/01/18 - 25/05/18
Connaître et analyser mon coût de production à la vigne	16/01/2018 - 8/03/18
Soigner la vigne par les plantes	18/01/2018 et 19/01/18
Filage, Millerandage, Coulure : peut on limiter l'incidence de ces phénomènes physiologiques ?	23/01/2018
Adapter ses pratiques viticoles suite à un accident climatique (grêle, gel, stress hydrique...)	24/01/2018
Comprendre et expliquer l'histoire culturelle des vins de Bourgogne	25/01/2018
Gestion des ressources humaines : recruter, encadrer, motiver, communiquer	30/01/2018 et 31/01/18
Conduire un entretien avec son salarié : entretien annuel d'évaluation, recadrage...	01/02/2018
Obtenir la certification HVE : Une opportunité pour mon domaine ?	06/02/2018
Comment cibler, choisir et manager ses agents commerciaux ?	08/02/2018
Gérer les conflits et garder des relations saines	27/02/2018

## *C*oût des fournitures

Fidèle à sa vocation, la nouvelle édition du Coût des Fournitures en viticulture et oenologie va paraître pour le SITEVI à Montpellier, la dernière semaine de novembre. Ce guide pour les vigneronns et les techniciens a pour objectif de donner des informations et des références techniques, réglementaires sur le volet production au vignoble et sur les matériels en viticulture et oenologie.

Il est édité par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et coproduit avec la collaboration de l'Institut Français de la Vigne et du Vin avec la collaboration de techniciens et référents de la MSA, des Chambres d'agriculture, de la DRAAF-SRAL, du CIVC dans le cadre d'une commission technique nationale.

Disponible dès le 29 novembre 2017 : 25,32 Euros TTC par exemplaire (frais de port en sus)

NOUVEAUTÉ. À compter du 1er décembre 2017 vous pourrez commander en ligne sur le site <https://www.coutsdesfournitures.fr>

Pour toute information : [contact@pyrenees-orientales.chambagri.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

## *Permanences CAVB– Mâcon*

La permanence sera fermée à compter du 14 décembre et rouvrira le 4 janvier 2018.

Pour toutes demandes à Véronique Lacharme vous pouvez composer le 06 79 25 76 11.

## *Formation DEMATVIN : ouverture aux salariés dès le mois de janvier*

Depuis le mois d'octobre, la CAVB s'est associé à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or afin de vous permettre de suivre une formation pour la dématérialisation de vos DRM.

Jusqu'à présent, cette formation - obligatoire pour avoir accès au logiciel Demat'vin et Prodou@ne - était réservée aux chef d'exploitation.

Désormais, **elle est ouverte à tous les salariés des domaines**, en partenariat avec les fonds de formation FAFSEA. Le coût est intégralement pris en charge (sous réserve d'inscription 3 semaines avant la date de la formation ).

N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos salariés.

Pour les chefs d'exploitation : les mercredis de 9h à 17h30

Pour les salariés : les mercredis et jeudi de 9h à 17h30

Ces formations se déroulent à la CAVB (132-134, route de Dijon à Beaune).

Renseignements et inscription : Emmanuel BAROLLET / 03 80 68 66 67  
[emmanuelle.barollet@cote-dor.chambagri.fr](mailto:emmanuelle.barollet@cote-dor.chambagri.fr)

Anne-Claire REYNAUD / 03 80 68 66 66  
[anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr](mailto:anne-claire.reynaud@cote-dor.chambagri.fr)

## *Ce qui s'est passé en Novembre à la CAVB*

- 7 novembre: Réunion post vendanges au Lycée la Brosse à Venoy
- 8 novembre: Réunion post vendanges à la CAVB à Beaune
- 10 novembre: Réunion post vendanges à Fuissé- Salle Romanin
- 17-18-19 novembre: Fête des Grands Vins de Bourgogne
- 20 et 21 novembre: CA et AG de la CNAOC
- 23 novembre: Réunion des présidents d'ODG
- 27 novembre: réunion bilan vigne 71
- 4 décembre : réunion bilan vigne 89
- 5 décembre: Journée de l'agro écologie au Lycée viticole de Beaune
- 6 décembre: réunion bilan vigne 21
- 6 & 7 décembre: bilan de campagne protection et présentation de la charte- Yonne

## *Les évènements à venir*

- 11 et 12 décembre : audit de la cavb par Siqocert
- 20-21 & 22 décembre: bilan de campagne protection et présentation de la charte- Saône et Loire

Toute reproduction ou transfert, même partiel de ce document est soumis à notre autorisation.  
Retrouvez l'ensemble de ces informations en ligne sur notre site internet [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)

Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne - 132 route de Dijon-21200 Beaune  
Tel 03-80-25-00-25 Fax 03-80-25-00-27 - Mail : [cavb@cavb.fr](mailto:cavb@cavb.fr) - Site internet : [www.cavb.fr](http://www.cavb.fr)  
Rédacteurs : Thomas NICOLET, Laurence BOULMONT, Charlotte HUBER, Marion SAÜQUERE